

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-6.

Loi pour faire droit à Marthe Turcotte Bazire.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Marthe Turcotte Bazire, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Pierre Bazire, domicilié au Canada et demeurant à Saint-Martin, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le trente et unième jour de décembre 1944, en ladite cité de Montréal, et qu'elle était alors Marthe Turcotte; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution  
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15